



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Décision n° 2022-77 du 26/09/2022
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la
direction territoriale Ile-de-France**

La directrice de la direction territoriale Ile-de-France du Cerema,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-260 du 4 juin 2018 portant création à compter du 6 décembre 2018 de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2019-23 du 8 février 2019 fixant le nombre de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service du Cerema ;

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial de service de la direction territoriale Ile-de-France ;

Vu la décision n° 2022-65 du 11 juillet 2022 portant organisation du Cerema ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

décide

Article 1

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la direction territoriale Ile-de-France est composé comme suit :

1) Représentants de l'administration :

- Madame Emmanuelle Durandau, directrice de la direction territoriale Ile-de-France ;
- Madame Sylvie Delaune, directrice déléguée aux ressources Ile-de-France.

2) Représentants du personnel :

Les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service institué auprès de la directrice de la direction territoriale Ile-de-France sont :

	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	● Monsieur Philippe BRANCHU	● Monsieur Frédéric LARRERE
	● Madame Delphine PORCHERON	● Monsieur Jérémie SAGE
FO	● Monsieur Thierry COMFAITS	● Monsieur Ludovic SIMON
	● Madame Chloé PLUT	● Monsieur Anil ABDOULHOUSSEN
CGT	● Monsieur Adrien KELLER	● Monsieur Laurent DE MARCO

Article 2

Sont également membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la direction territoriale Ile-de-France :

- les médecins de prévention (ou leur remplaçant) ;
- les assistants/conseillers de prévention ;
- l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2021-19 du 22 janvier 2021.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le site intranet de la direction territoriale Ile-de-France.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 26/09/2022

La directrice

Emmanuelle Durandau

Emmanuelle
DURANDAU
2310035681d
e

Signature numérique
de Emmanuelle
DURANDAU
2310035681de
Date : 2022.09.26
16:54:32 +02'00'